

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2020**  
~~~~~

**PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'HÉRAULT EN
VUE DE DÉPLOYER LE DISPOSITIF RÉGIONAL NUMÉRIQUE
REBOND COMMERCE POST-COVID "CITY FOLIZ"**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2020 à 18h00 en salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 18 septembre 2020.

Étaient présents ou
représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Gilles HENRY, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. René GARRO, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Bernard GOUZIN, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, M. David CABLAT - M. Pierre AMALOU suppléant de Mme Florence LAUSSEL, M. Claude CARCELLER suppléant de Mme Catherine GIL, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations

M. Robert SIEGEL à M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS.

Excusés

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI, M. Gregory BRO.

Quorum : 25	Présents : 42	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU les dispositions du Titre premier du septième Livre du Code de Commerce régissant La Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-1657 en date du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence obligatoire en matière de développement économique.

CONSIDERANT les difficultés économiques consécutives au COVID-19 et la nécessité de relancer l'activité des commerces fortement impactés, d'augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs, également touchés par la crise et le chômage partiel, ainsi que la nécessité de favoriser la transition numérique des commerces grâce à un dispositif durable,

CONSIDERANT le partenariat initié par la Chambre de commerces et d'Industrie de l'Hérault (CCI), associant la Région Occitanie, les Etablissements de Coopération intercommunale du territoire, le Département de l'Hérault, les commerces et la grande distribution, autour du dispositif régional numérique rebond commerce Post-COVID dénommé « City Foliz »,

CONSIDERANT que l'outil numérique déployé par la CCI Hérault vise à donner de la visibilité aux commerçants auprès des consommateurs par une action de promotion forte durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2020, par le biais d'une application sécurisée permettant à l'acheteur de bénéficier de bons d'achats et d'un remboursement partiel de ses achats par carte bancaire sur son compte (système de cash back),

CONSIDERANT que le dispositif vise à être pérenniser afin d'inscrire durablement les commerçants dans une démarche de marketing numérique, en leur donnant accès à des outils de gestion de la relation clients ainsi qu'à des données de suivi de leurs clientèles,

CONSIDERANT la participation financière de 18 000 euros TTC demandée par la CCI de l'Hérault à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, au titre de l'opération « City Foliz »,

CONSIDERANT la convention de partenariat ci-annexé, définissant le cadre opérationnel et financier du partenariat entre la CCI Hérault et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour l'opération « City Foliz »,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'autoriser le Président à engager le partenariat avec la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Hérault afin d'assurer le déploiement de l'opération d'animation commerciale « City Foliz »,
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre de commerces et d'Industrie de l'Hérault, relative à l'opération City Foliz, annexée à la présente délibération,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2400 le 30 septembre 2020
Publication le 30 septembre 2020
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 30 septembre 2020
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200928-460-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO



PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LA CCI HERAULT
ET
La Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Entre

La CCI HERAULT, régie par les dispositions du Titre premier du Livre septième du Code de Commerce, dont le siège est situé 32, Grand rue Jean Moulin 34000 Montpellier, sous le numéro SIRET 130 022 635 00010

Représentée par André Deljarry, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après désignée par la « **CCI** » ou la « **CCI HERAULT** »

D'une part,

ET

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, dont le siège social est situé à 2 Parc de Camalcé, 34 150 Gignac

Représentée par Monsieur Jean-François SOTO, en sa qualité de Président

Ci-après désigné « **la Communauté de communes** »

D'autre part,

Ci-après désignées individuellement ou collectivement par la ou les « Partie(s) »

PREAMBULE

La **CCI HERAULT** a pour vocation de contribuer au développement des entreprises, de l'emploi et des territoires sur le département de l'Hérault.

Elle a notamment pour mission de dynamiser le commerce et son activité.

Afin de renforcer ses expertises et actions, la CCI s'appuie sur un réseau de partenaires.

La Communauté de communes dans la cadre de sa mission développement économique assure des actions de :

- Promotion du territoire,
- Prospection, accueil et implantation des entreprises,
- Veille économique,
- Appui aux entreprises existantes,
- Plan de développement et stratégie de développement du territoire,
- Aides à l'immobilier d'entreprises
- L'aménagement et la gestion des zones d'activités économiques
- L'action foncière ou le portage de l'immobilier d'entreprises
- Etc.

La **CCI HERAULT** et la **Communauté de communes** conviennent dans le cadre de cette convention que leur collaboration vise en particulier à soutenir la dynamisation et l'attractivité des commerces du territoire, ainsi que le pouvoir d'achat des consommateurs par une démarche concertée et collaborative visant à permettre aux commerçant de disposer de nouveaux avantages concurrentiels pour mieux faire face à l'essor du e-commerce, à l'évolution des modes de consommation.

IL EST DONC CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer la collaboration entre la **CCI HERAULT** et la **Communauté de communes dans le cadre du déploiement de l'opération d'animation commerciale « City Foliz »** mise en place en partenariat avec la Région Occitanie et le département de l'Hérault. et d'en fixer les Modalités techniques et financières.

ARTICLE 2 : CONDITIONS

La présente convention est mise en œuvre dans le cadre du déploiement du dispositif d'animation « City Foliz ».

La **CCI HERAULT** pilotera l'opération en lien avec la **Communauté de communes**, sa mission consistera à :

- Mettre en œuvre le dispositif en lien avec le prestataire
- Sensibiliser et informer les commerçants en lien avec le prestataire et la **Communauté de communes**
- Mettre en place le plan de communication
- Assurer le déploiement du plan de communication notamment en lien avec la **Communauté de communes**
- Assurer le suivi du dispositif pendant toute la durée de l'opération et le reporting intermédiaire à la **Communauté de communes**
- Associer la **Communauté de communes** à l'organisation de la clôture de l'opération

ARTICLE 3 : CONTRIBUTION FINANCIERE

La **Communauté de communes** s'engage à verser à la **CCI HERAULT** une subvention s'élevant à **18 000 € TTC** pour la mise en œuvre de cette opération et valorise à **XX € (à définir)** la mise à disposition de supports d'affichage pendant la durée de l'opération.

La contribution globale de la Communauté de communes s'élève donc à **XX €**.

Le versement de la subvention se fera dès la signature de la convention.

BANQUE POPULAIRE DU SUD				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE TERRITORIALE HERAULT				
32 GRANDE RUE JEAN MOULIN 34944 MONTPELLIER CEDEX 9				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1660 7002 5138 1217 8990 479		CCBPFRRPPPG		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
16607	00251	38121789904	79	BPS MONTP. ENTREPRISE

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

La Communauté de communes et la CCI Hérault s'engagent à mentionner leur partenariat sur tous supports de communication effectués sur des projets menés en application de la présente convention, notamment dans leurs rapports avec les médias, par l'apposition de leurs logos respectifs.

ARTICLE 5 : DUREE

La présente convention est signée pour une période 1 an.

Trois mois avant son échéance, les partenaires effectueront l'évaluation de leur collaboration et décideront du renouvellement de la présente convention pour une durée ne pouvant excéder trois ans.

ARTICLE 6 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente collaboration sera définie conjointement entre les parties et fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci en précisera les éléments modifiés sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux établis à l'article 1er.

ARTICLE 7 : RESILIATION

Chacune des parties pourra dénoncer la convention, chaque année, à la date anniversaire de sa signature, par écrit, avec preuve de réception, envoyé au plus tard trois mois avant la date d'effet de la dénonciation, en précisant le motif de la dénonciation.

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements, et après échec d'un règlement à l'amiable du litige, la présente convention sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'accord.

A défaut, le litige sera soumis à la diligence de l'une des parties aux juridictions territorialement compétentes.

Fait à Montpellier, le 2020, en deux exemplaires originaux.

la CCI Hérault
représentée par son Président

Pour la Communauté de communes Vallée de
l'Hérault
représentée par son Président

André DELJARRY

Jean-François SOTO

Dispositif rebond Commerce Post-COVID

Pour la digitalisation et la relance
de l'activité des commerces en Occitanie



Enjeux du dispositif CITY FOLIZ ◀

- Favoriser la transition numérique des commerces grâce à un dispositif durable
- Relancer l'activité des commerces fortement impactés par la crise du covid-19
- Augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs, également impactés par la crise et le chômage partiel

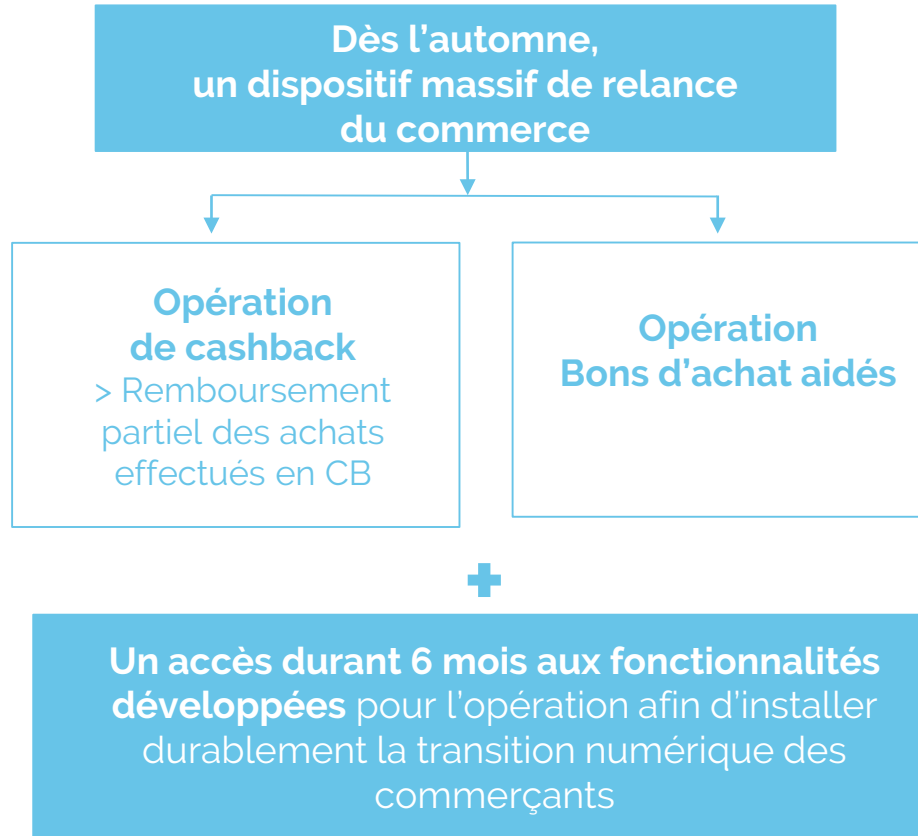


Présentation du dispositif ◀



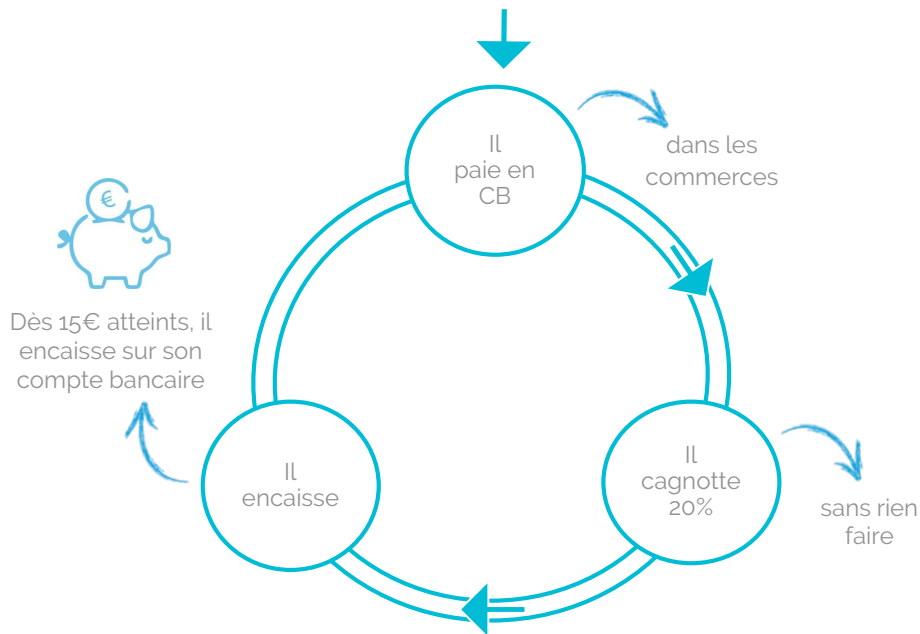
Remboursement partiels des achats
Bon d'Achats aidés

Présentation du dispositif ◀



► Opération de cashback : Fonctionnement

Le consommateur télécharge gratuitement une application
puis connecte son compte bancaire (entièrement sécurisé)



Le commerçant n'a rien à faire !

Le process est automatisé et déclenché par le paiement en CB



Sécurité & Règlementations ◀

➤ Sécurité utilisation

- Données bancaires stockées, cryptées et sécurisées par un tiers de confiance agréé ACPR Banque de France (Arkea Budget Insight)

➤ Sécurité de l'architecture de la solution

- Solution régie par la réglementation bancaire Européenne DSP2

➤ Sécurité des données personnelles

- 100% conforme RGPD



► Bons d'achats aidés : Fonctionnement

Dès 15€ cagnottés, le consommateur peut encaisser sur son compte bancaire.

Mais il a également une 2^{ème} option.

Il peut transformer cette somme en Bons d'Achats Aidés (BBA), abondée de 5€, pour une valeur totale de 20€

Ce processus incitatif permet à la cagnotte de profiter une nouvelle fois aux commerçants du territoire.



- Grâce à ces opérations, le commerçant bénéficie de DATA lui permettant d'analyser sa clientèle et ses prospects.

Il pourra ainsi par la suite adresser sa clientèle de façon pertinente et la fidéliser.

Le dispositif lui permet de bénéficier d'un outil de GRC simple et intuitif qu'il aurait difficilement pu mettre en place.

Ces outils marketing ciblés et cet accès à des données clients qualifiées lui seront accessibles durant 6 mois afin d'engager sa transition numérique.

L'ensemble de ces modalités sont gratuites pour le commerçant.



► Retour sur le dispositif expérimenté dans l'Hérault

- En partenariat avec la région Occitanie et le département de l'Hérault
- Du 26 nov. au 24 déc. 2019
Centres-villes de Montpellier, Béziers et du Bassin de Thau
- **3000** commerces référencés
- Budget global : **300 000€**
(Dotation, communication, bons d'achat, prestataire)
dont **90 000€** de dotation remboursés
- **Résultats** : près d' **1M€** de C.A réalisé chez les commerçants
- Lancée également par le Grand Narbonne >>



► Cible du nouveau dispositif Régional

➤ **70 à 100 000** Commerces potentiels
(Retail, CHR, Services)

➤ **4,5 Millions** de consommateurs potentiels
en Occitanie *

75%^{}**
possèdent un
smartphone

Cohérent avec une
opération de
**Cashback et d'analyse
des comportements
d'achats**



► Répartition des commerces en Occitanie

- **Hérault** : env. 23% des commerces d'Occitanie
- **Haute Garonne** : env. 20%
- **Gard** : env. 13%
- **Pyrénées Orientales** : env. 9%
- **Aude** : env. 7%
- **Tarn** : env. 6%
- **Tarn et Garonne / Gers / Aveyron / Hautes Pyrénées** : env. 4%
- **Lot** : env. 3%
- **Ariège** : env. 2%
- **Lozère** : env. 1%



► Retombées économiques visées

Notre objectif
en terme de C.A. prévisionnel



**Un effet multiplicateur de 9
au regard de la cagnotte**
dans les commerces d'Occitanie



Pour rappel dans l'Hérault :
Pour 300 000 engagés > 1M€ de CA réalisé
par les commerçants

► Financement du dispositif

- **EPCI**
- **Grande Distribution**
- **CCI** : déploiement en temps agents (fichiers commerces, mobilisation des commerçants, pilotage opérationnel de l'opération)



Région Occitanie :

Pour 1€ financé par les collectivités, la Région abonde d' 1€



Le dispositif comprend :

- La dotation de l'opération de caskback
- Le plan d'activation marketing B2C + B2C
- Le plan Media
- L'intégration des commerces dans l'application
- Le développement technique
- Les relations Presse & Impressions
- L'accès durant 6 mois aux données clients



► Intérêt de soutenir le dispositif

- **Première Opération Régionale inédite** de soutien au commerce de proximité
- **Opération innovante** qui **promeut le numérique auprès des commerçants**
- Une **solution de RELANCE clé en main** pour l'activité économique de votre territoire
- Une **visibilité de votre engagement** sur tous les supports de communication de l'opération



► Visibilité des partenaires

Logos sur l'ensemble des supports de communication

Conférence de presse de lancement

Conférence de presse de clôture

Relations presse tout au long de l'opération



CONVAINCRE, ACTIVER ET FIDÉLISER LES COMMERÇANTS

PUBLIPOSTAGE

à l'intégralité des commerces participants + e-mailing via la base de données CCI

TOURNEE AMBASSADEURS

Visite des commerces prioritaires pour expliquer l'opération et remettre un kit PLV

PLV

Réalisation de kits remis à chaque visite ou envoyés aux commerces non visités

MEDIA

Une communication pédagogique dédiée aux commerçants pour expliquer l'opération et valoriser l'engagement des partenaires

NEWSLETTER / E-MAILING

Entretenir le lien avec les commerçants et les informer sur l'avancée avant, pendant et après l'opération

RP / INFLUENCE

Gagner en visibilité en faisant rayonner l'opération dans les media locaux via les relations presse. Alimenter la fierté locale



FAIRE COMPRENDRE, SEDUIRE ET RECRUTER **CONSUMMATEURS**

PLV

Visibilité in store via des outils PLV pour présenter et médiatiser l'opération. Le media du centre-ville : affichage magasin



MEDIA (Affichage, Radio, PQR)

Une visibilité forte au plus près des consommateurs via le media de la puissance : l'affichage / le media du trafic : la radio / le media de la vie locale : PQR



DIGITAL

Favoriser le téléchargement de l'app., engager les communautés sur les réseaux sociaux, diffuser des vidéo pédagogiques...



STREET MARKETING

Envahir les centres-villes pour marquer les esprits, distribuer des flyers pédagogiques et expliquer l'opération

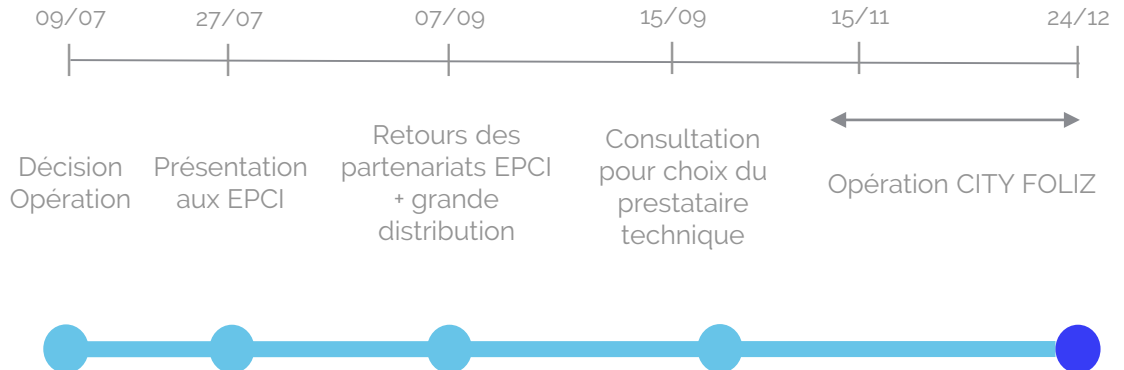


INFLUENCE / RP

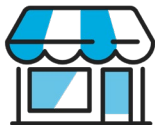
Gagner en visibilité dans les media et faire résonner l'opération en valorisant la dimension sociétale en RP. Activer des e-influenceurs pour cautionner et inciter.



Retro-planning ◀



En bref, CITY FOLIZ c'est



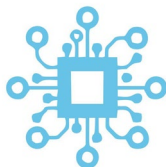
Une opération **"Coup de poing"**
pour les commerçants, qui favorise la

Relance Economique

Visibilité
Fidélisation Clients
Conquête nouveaux clients



Hausse
**CA &
Panier moyen**



Une **dispositif durable**
pour les commerçants qui amorce et instaure la

Transition Numérique

Incitation au maintien dans le dispositif
Accès à des données Clients hyper-qualifiées
Mise à disposition d'outils de marketing direct hyper-ciblé

